

NOTE DE SERVICE N°868

Objet: Allocation forfaitaire pour rentrée scolaire ou universitaire.

Le montant brut de l'allocation forfaitaire annuelle accordée, à l'occasion de la rentrée scolaire ou universitaire, aux agents TAMCA et OE statutaires, au titre de leurs enfants à charge scolarisés, est fixé à 1600 DH par enfant.

Les modalités d'attribution de cette allocation sont fixées par note interne.

La présente Note de Service, qui prend effet à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, annule et remplace toutes les dispositions antérieures contraires en la matière, et notamment celles prévues par la Note de Service n° 835 du 28 décembre 2012.

Casablanca, le 18 janvier 2016

Executive Vice President Capital Humain,

Jamal GUENMOUNI ASSIMI